

Finances

Les comptes des communes passés à la loupe

L'Association des contribuables du Nord de l'île de Ré a tenu son assemblée générale.



La présentation n'a pas pris en compte les budgets primitifs 2020, qui devraient bouger avec la crise du Coronavirus. © S.B.

communes malgré les transferts de compétences.

Cette AG a aussi été l'occasion d'aborder quelques dossiers importants. Le conseil d'administration (CA) a décidé de clore ceux des comptes 2018 et 2019 de Saint-Clément-des-Baleines (après avoir fait part de ses doutes à la chambre régionale des comptes) et de la taxe de séjour (le cabinet juridique consulté ayant seulement relevé des « maladresses »). Il a fait part des questions du CA concernant l'éco-taxe (baisse de 28% du produit entre 2018 et 2019 et subvention de 1,1 million d'euros au Département) et la taxe Gemapi (problème de compréhension et de l'inconsistance de cette taxe « inondation »).

Les rapports moral et financier (pertes de 745,72 euros, notamment dûs aux honoraires du cabinet consulté) ont été approuvés à l'unanimité. Concernant le CA, la cooptation de Corinne Nicolas et le renouvellement de Dominique Ridet ont été votés, l'ancien président Jean Desfarges a été nommé membre honoraire. Un hommage a aussi été rendu à un autre ex-président, Marcel Pedenaud, décédé en 2019. ■ Samuel Bleynie

<http://www.adc-nordiledere.com/>

primitifs ont été votés par l'ancienne équipe municipale avant la crise, pour d'autres la nouvelle a eu des difficultés à appréhender celle-ci », a justifié Loïc Bahuet.

Comptes de Saint-Clément et taxe de séjour

Le président a rappelé l'importance de prendre en compte le poids des résidents secondaires pour comparer les différents comptes financiers (ceux d'Ars-en-Ré étant les meilleurs). Il a également posé certaines questions, notamment concernant l'absence de baisse des charges de personnel des

La commune est-elle riche ? Quelles sont ses marges d'autofinancement ? Les charges de personnel sont-elles maîtrisées ? Voilà quelques questions que pourrait se poser un nouvel élu plein de bonnes intentions. C'est aussi le point de vue adopté par Loïc Bahuet, le président de l'Association des contribuables du nord de l'île de Ré (Acnir), lors de l'assemblée générale (AG) de cette dernière le 13 août.

Cette présentation financière, disponible sur le site Internet de l'association, n'a pas pris en compte l'année 2020. « Certains budgets